

WEBINAIRE

Végétaliser mon territoire et gérer les invasives

Jeudi **09 OCTOBRE**

9h30-12h / Sur inscription



**OBSERVATOIRE
DE LA BIODIVERSITÉ**
Centre-Val de Loire



AGENCE RÉGIONALE
DE LA **BIODIVERSITÉ**
centre-val de loire

Bienvenue !

Le webinaire commence dans un instant



Vos micros sont coupés ! Ils seront réactivés si vous souhaitez prendre la parole



Pour prendre la parole, cliquez sur **lever la main**



L'onglet Q&R vous permet de poser vos questions, nous essayerons d'y répondre durant le webinaire ou dans le compte rendu



Le webinaire est enregistré et sera publié sur le Portail de la biodiversité



Les ressources du webinaire : replay, documentation et réponses aux questions, seront disponibles dans quelques jours sur la page de l'évènement sur le Portail de la biodiversité

Programme

> En théorie

- > **Bien connaître son territoire** : les outils de connaissance du territoire, apprendre à reconnaître les espèces végétales
> Rémi Dupré, CBN du Bassin parisien et Landry Boussac, DR OFB
- > **Éviter et gérer les plantes exotiques envahissantes** : définition, enjeux et situation régionale
> Noémie Combalier, Cen Centre-Val de Loire, co-animateur du Groupe de travail des espèces exotiques envahissantes
- > **Végétaliser mon territoire** : avec quelles plantes ? Focus sur la marque Végétal local
> Laetitia Roger-Perrier, ARB Centre-Val de Loire et Landry Boussac, DR OFB

> En pratique

- > **Partage d'expérience de deux collectivités : Ingré et Monnaie**



L'Agence, créée en janvier 2019

➤ L'Agence régionale de la biodiversité



Portail
de la
biodiversité

Catalogue des aides, veille
financière, accompagnement
TEN, SfN...



Bien connaître son territoire

cbn
CONSERVATOIRE
BOTANIQUE NATIONAL
BASSIN PARISIEN
MUSÉUM NATIONAL
D'HISTOIRE NATURELLE



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ



AGENCE RÉGIONALE
DE LA BIODIVERSITÉ
centre-val de loire

Les espèces protégées



Protection nationale : Arrêté interministériel paru au JO du 3 mai **1982** listant les espèces végétales protégées sur le territoire métropolitain. 47 espèces en Centre-Val de Loire (PN1 + PN2). *Réactualisation en cours...*

Protection régionale : Arrêté du 12 mai **1993**. 147 espèces en Centre-Val de Loire. *Réactualisation en cours...*

Une espèce protégée est une espèce pour laquelle sont interdits :

- la destruction,
- la coupe,
- la mutilation,
- l'arrachage,
- la cueillette ou l'enlèvement,
- le colportage,
- l'utilisation,
- la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie des spécimens sauvages.

Les espèces menacées nationales (2018) et régionales (2014)



AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



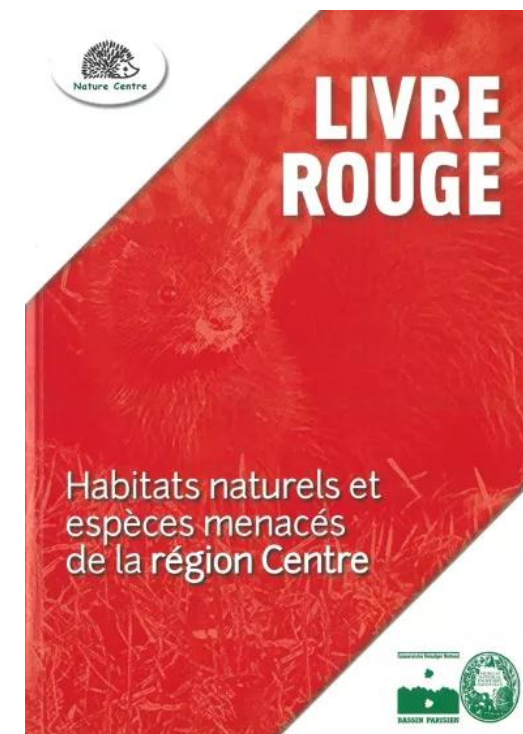
La liste des espèces menacées est issue d'un travail d'analyse à partir de critères définis par l'UICN :

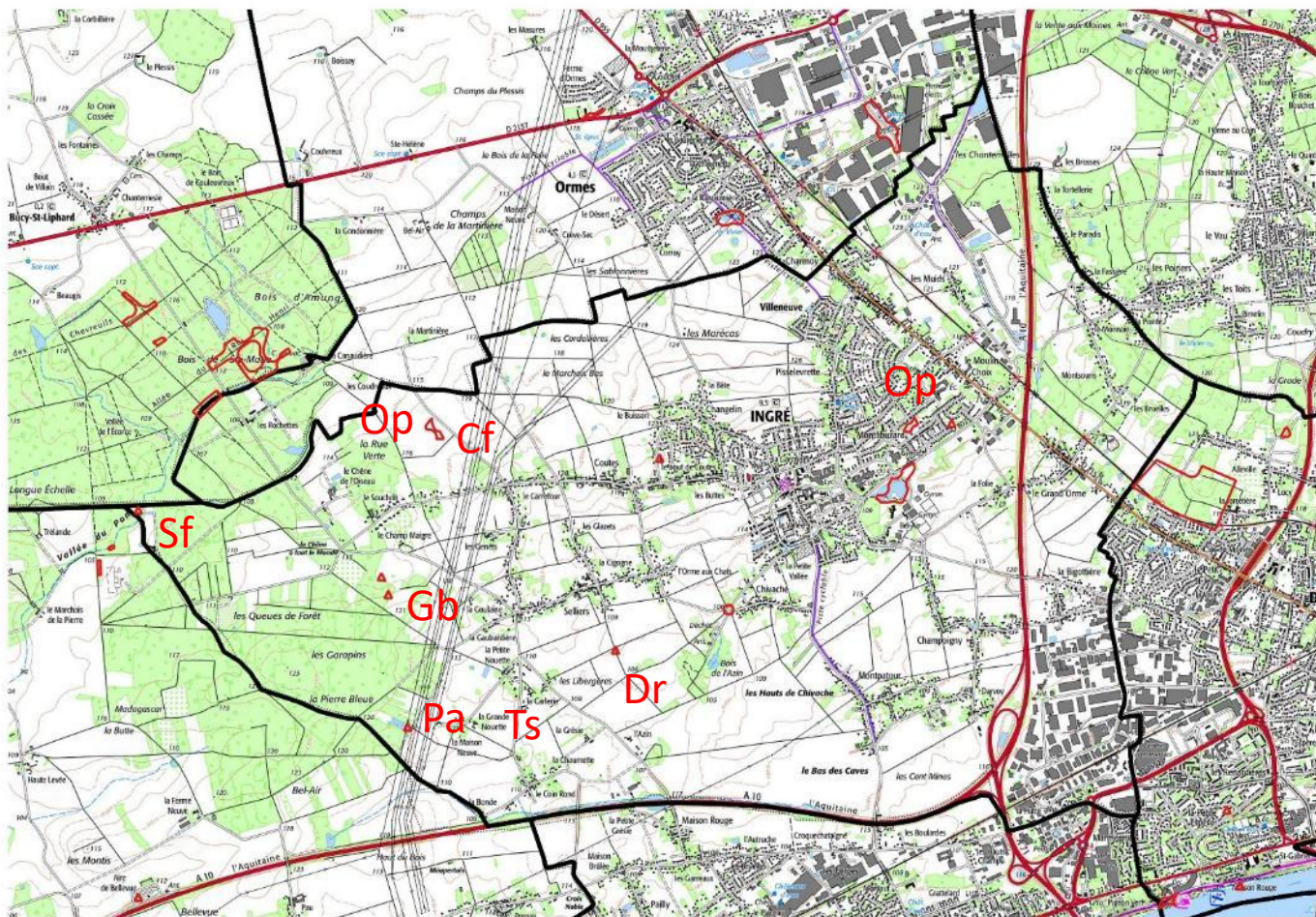
- Réduction de la population
- Aire de répartition réduite
- Petite population et déclin
- Très petite population
- Analyse de la probabilité d'extinction

3 catégories :

- En danger critique
- En danger
- Vulnérable

353 espèces menacées en Centre-Val de Loire,
soit **¼ de la flore indigène**.





« Carte d'alerte » issue de Lobelia, système d'information mutualisé des CBN (en test)

Protection nationale :

Pa : Pulicaire annuelle (**préoccupation mineure**)

Ts : Tulipe sylvestre (non applicable)

Protection régionale :

Cf : Cicendie filiforme (vulnérable)

Op : Orchis pyramidal (**préoccupation mineure**)

Sf : Scille à deux feuilles (**préoccupation mineure**)

Menacés en région :

Dr : Dauphinelle royale (**en danger**)

Gb : Gnaphale des bois (**en danger**)



Pa



Ts



Cf



Op



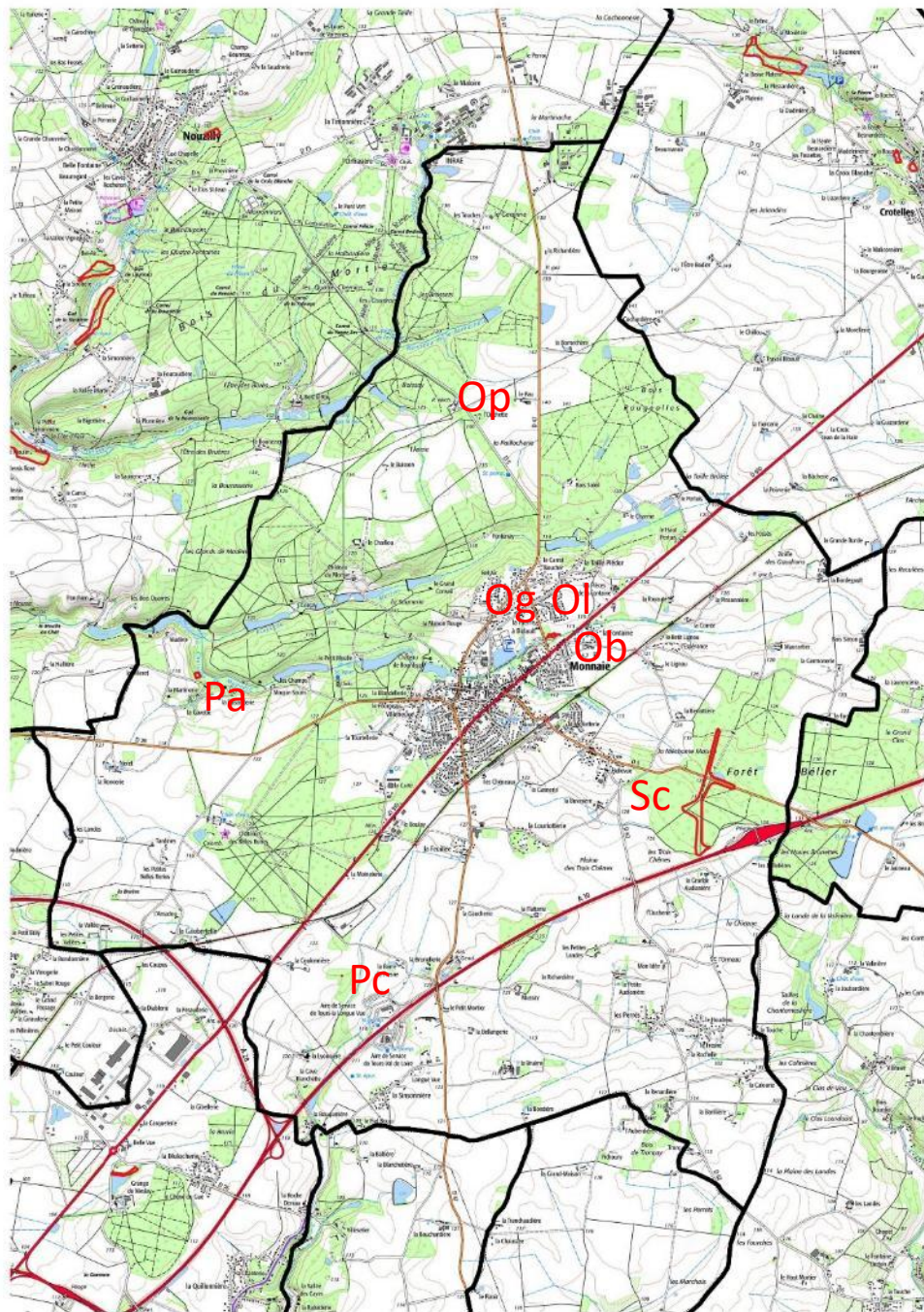
Sf



Dr



Gb



« Carte d'alerte » issue de Lobelia, système d'information mutualisé des CBN (en test)

Protection régionale :

OI : Orchis à fleurs lâches (préoccupation mineure)

Op : Orchis pyramidal (préoccupation mineure)

Og : Orchis grenouille (en danger)

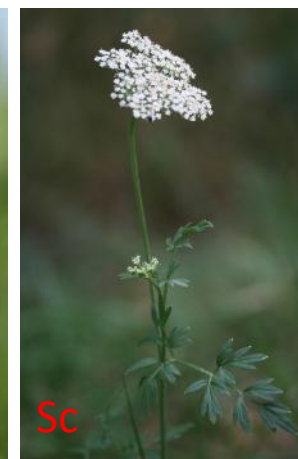
Ob : Orchis brûlé (préoccupation mineure)

Pa : Polystic à aiguillons (préoccupation mineure)

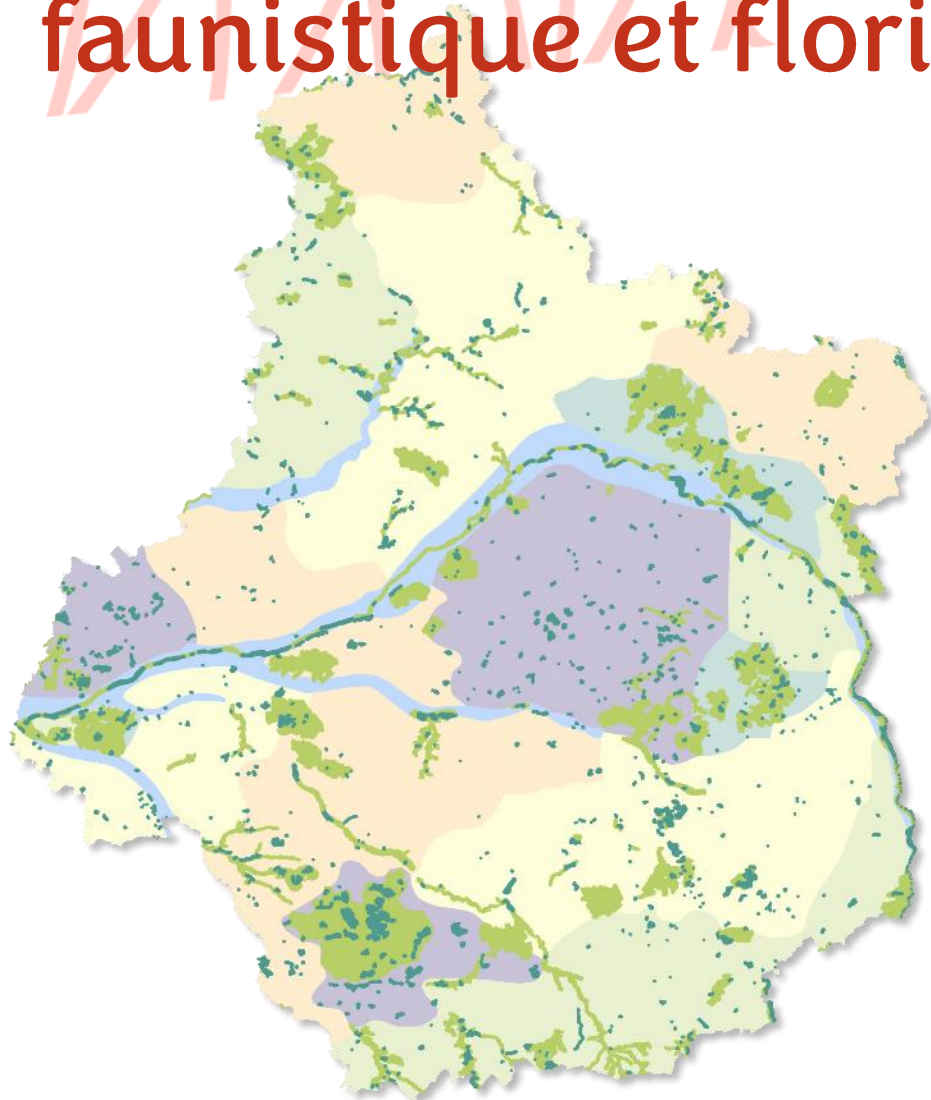
Pc : Potentille couchée (quasi menacé)

Menacé en région :

Sc : Sélin à feuilles de carvi (vulnérable)



Les Zones Naturelles d'Intérêts écologique faunistique et floristiques (ZNIEFF)



Les ZNIEFF sont une cartographie des foyers de biodiversité ; Elles hébergent des habitats naturels et des espèces (faune, flore) menacés, protégés ou remarquables.

Afin de définir une ZNIEFF et de pouvoir la délimiter, la présence d'espèces (flore et faune) et d'habitats dits « déterminants » doit être établie.

ZNIEFF de type 1 : site de superficie limitée, caractérisé par son intérêt biologique remarquable.

ZNIEFF de type 2 : ensemble naturel de grande superficie, riche et peu modifié, offrant des potentialités biologiques importantes.

[Pour en savoir plus > Indicateur de suivi des ZNIEFF en région](#)

Bien connaître son territoire

Atlas de la Biodiversité communale (ABC) : Une démarche en faveur de la biodiversité

CONNAISSANCE

Réalisation d'un diagnostic et de cartographies des enjeux de biodiversité

MOBILISATION

Un outil d'appropriation des enjeux et de sensibilisation des acteurs locaux

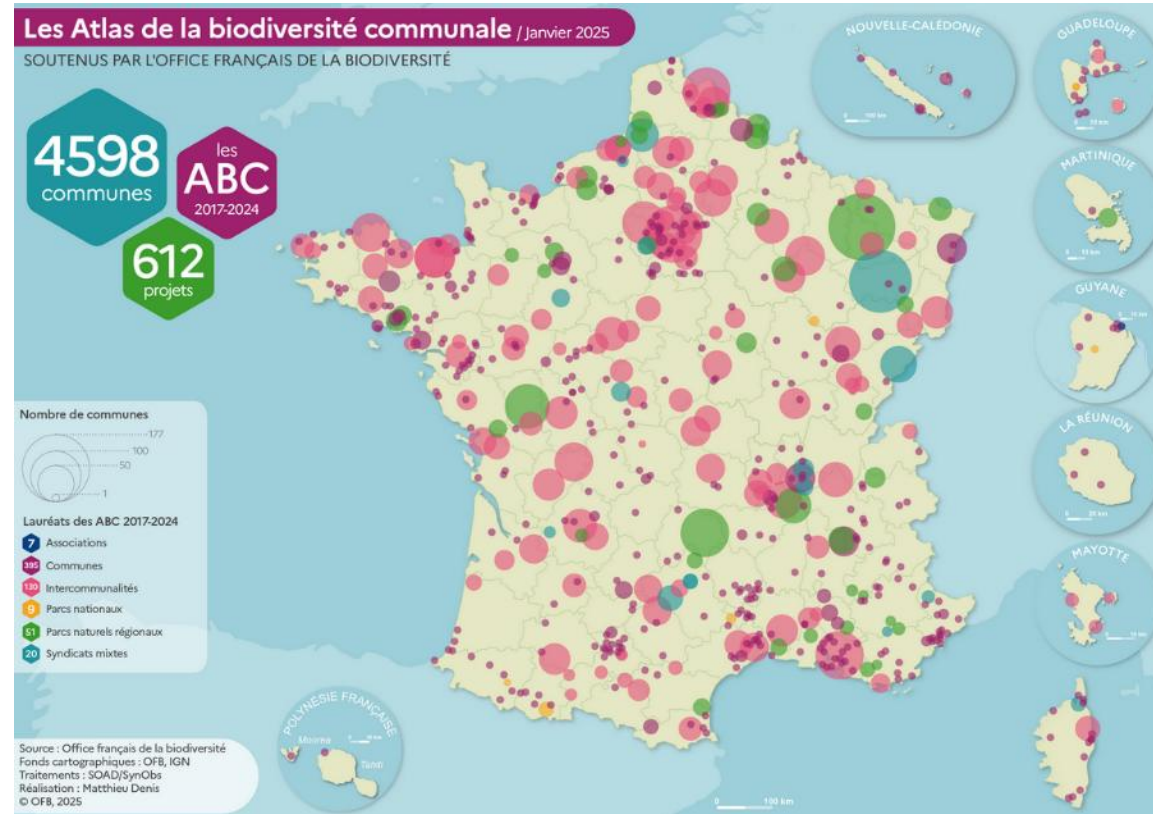
PRESERVATION et VALORISATION

Un outil stratégique de l'action locale pour la mise en œuvre de politiques communales en faveur de la biodiversité – Aide à la décision

Permet à une collectivité de connaître, préserver et valoriser son patrimoine naturel

Bien connaître son territoire

Atlas de la Biodiversité communale (ABC) : Une démarche en faveur de la biodiversité



Depuis 2017, l'OFB a soutenu financièrement plus de 600 projets en métropole et outre-mer

Bien connaître son territoire

En région, deux dispositifs:

- Atlas de la biodiversité communale
- Inventaire de la biodiversité communale

→ Mêmes objectifs mais des sources de financements différentes

- OFB
- Région Centre-Val de Loire

→ Durée moyenne de 3-4 ans pour un coût moyen de 48 000 euros

→ Financement à 80%, possibilité de cofinancement

Seulement **17%** des communes couvertes par un IBC ou ABC

[Pour en savoir plus > page des IBC / ABC sur le Portail de la biodiversité](#)

